

Rapport de la commission chargée du préavis 8/15 « Travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation, rénovation de la pataugeoire et des annexes ».

Au Conseil communal d'Aubonne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier l'objet en référence, composée de Mesdames Catherine Milhaud-Renaud, Valérie André, Messieurs Alain Biedermann, Vladimir Mange, Yves Charrière et du soussigné rapporteur s'est réunie le 15 décembre à la Maison de Ville. En cours de séance, la commission a été rejointe par M. Nicolas Suter représentant de la COFIN.

MM. Michel Crottaz, municipal en charge du dossier et Christian Giliéron adjoint au chef du service technique ont répondu avec compétence à nos nombreuses questions. Au vu des discussions de cette première séance, MM Marcel Schwab et Alain Biedermann ont rencontré une seconde fois M. Crottaz, certains points étant encore à clarifier.

Le 6 janvier 2016, la Commission a visité les installations de la piscine sous la conduite de M. Raymond Noverraz, employé polyvalent aux services techniques. Nous tenons à remercier ces personnes pour leur diligence et leur disponibilité.

Préambule

Depuis 42 ans, notre piscine est appréciée par son emplacement exceptionnel dans un magnifique cadre de verdure dominé par le château. C'est une des raisons de sa notoriété auprès de la population aubonnoise et des environs. La fréquentation des visiteurs, en hausse constante, sollicite fortement les installations qui ne sont pas toutes prévues pour autant de baigneurs. De ce fait, notre piscine nécessite beaucoup d'entretien et cela a un coût qui laisse la saison d'exploitation dans les chiffres rouges.

Objet du préavis

Le système actuel de stérilisation de l'eau se fait avec du chlore gazeux, un gaz très toxique livré en bouteille, dangereux à la manipulation itou sur le lieu de stockage.

D'ailleurs, la piscine d'Aubonne est l'une des dernières du canton, avec Pully, à utiliser un tel système.

Le 30 juin 2015, une délégation du Département du territoire et de l'environnement (DGE) a visité les installations de la piscine, et particulièrement le système de stérilisation de l'eau. Le 9 juillet, la Municipalité a reçu un rapport décrivant « *une situation critique* », ainsi que « *l'absence de certaines mesures de sécurité* » l'enjoignant à agir immédiatement en ce qui concerne la sécurisation des bouteilles de chlore et les différents produits chimiques présents. Ce rapport demande un plan de rénovation des dites installations à présenter au 30 octobre 2015 au plus tard. Il est relevé dans le rapport « *des risques trop élevés pour les employés, les utilisateurs et même les riverains* ».

Lors de la visite du 6 janvier 2016, la Commission a pu constater que le point critique avait été réglé, cependant certaines règles élémentaires de sécurité ne sont toujours pas respectées.

C'est donc le bien-fondé de ce préavis pour répondre aux exigences des normes de sécurité et son urgence.

La Municipalité, dans un souci de transparence envers le Conseil sur les travaux à entreprendre sur le périmètre de la piscine, a préparé un préavis incluant l'ensemble des besoins pour 2016, ce qui inclut tant la pataugeoire que la transformation de locaux de stockage avec l'adjonction de vestiaires pour le personnel et de douches externes. La Commission salue cette volonté.

Il faut également rappeler que la CoGest, dans son rapport de l'année 2013, avait déjà fait mention de travaux nécessaires dans le futur, ainsi que la nécessité de mettre l'accent sur la sécurité et la santé au travail.

Installation de stérilisation

Les différentes possibilités ont été évaluées par la Municipalité. Il en existe principalement 3 :

- le chlore gazeux (déconseillé par le Canton et nécessitant de lourdes transformations).
- le chlore en granulés, efficace et légèrement meilleur marché. Cependant, il a été vivement déconseillé lors de la visite de nos autorités à Nyon. La manipulation est compliquée et dangereuse, nécessitant un équipement de protection digne de celui des équipes de décontamination en cas de blocages, qui semblent fréquents ! C'est un vrai danger pour le personnel.
- le chlore sous forme liquide (eau de javel) a donc été choisi et c'est aussi celle recommandée par les services cantonaux ; simple d'utilisation et moyennement dangereux. La livraison se fait par camion-citerne à l'image du mazout. Le véhicule peut arriver à proximité du dépôt (vers la place de basket). Le volume de stockage est de 1m³ et la rétention de 120%, ce qui est normal selon la législation. Le ravitaillement se fait 3-4 fois par saison, car le produit n'est pas très stable.

Pataugeoire

Il est indispensable de consolider la pataugeoire qui occasionne, depuis de nombreuses années, de gros frais d'entretien. L'objectif est de poser un liner de façon à ne plus devoir entretenir les catelles. La pose du liner doit être faite avec beaucoup de soin.

Monsieur Crottaz nous a assuré du sérieux de l'entreprise qui devrait donner toutes les garanties de stabilité. Le liner tient même si le bassin est vidé chaque soir !

Les catelles stockées sont identiques à celles du bassin principal, où on pourra les utiliser.

La Commission s'est inquiétée des mouvements de ce terrain dont le sous-sol sablonneux le rend particulièrement instable. D'ailleurs, les anciens Aubonnois appelaient cet endroit « Les Mottes » !

Pour vérifier la stabilité des installations, des mesures annuelles seraient judicieuses.

Locaux de stockage, vestiaires du personnel et douches

Les réponses apportées aux questions de la Commission lors de la séance du 15 décembre n'ont pas été satisfaisantes. Particulièrement celles portant sur les réflexions énergétiques (proposition d'augmenter la surface de la toiture solaire en capteurs plans non vitrés nettement moins chers), ainsi que la possibilité d'implanter des douches chaudes également aux autres entrées aux bassins.

Une troisième question qui mérite d'être évaluée est celle des coûts et bénéfice de bâcher la piscine, pour réduire les déperditions énergétiques et l'évaporation des produits chlorés.

Vu le délai très court laissé à la Commission pour rapporter, et la période des Fêtes, il a été impossible d'avoir des réponses à ces questions. La Commission encourage la Municipalité à revoir son projet de rénovation et de poursuivre sans délai ses réflexions. Ainsi, la Commission aura plus de temps pour étudier cette partie du préavis,

La Commission regrette ce report mais reste convaincue que les travaux pourront se réaliser selon le timing initialement prévu, soit après la fermeture de fin de saison en automne 2016.

Elle tient à faire son travail avec soin et de manière réfléchiée et non à la va-vite pour déposer un rapport rédigé à tout prix. Bref, éviter de bâcler le mandat qui lui est imparti.

Modification au préavis

Au vu de l'urgence de ce préavis et le court délai (en raison des fêtes, vacances et divers) pour le dépôt du rapport (une fois de plus, serait-on tenté de dire), la Commission, unanime, propose de rapporter dans un premier temps uniquement sur les travaux d'installation de stérilisation et rénovation de la pataugeoire, soit un montant de FR. 103'000.- Ainsi, l'ouverture de la piscine (début mai) serait possible. Cette façon de procéder inhabituelle nécessite l'amendement ci-dessous.

Amendement

Vu les articles 43 et 44 du règlement du Conseil communal (ancien et futur), suite aux explications précitées et afin de pouvoir assurer l'ouverture de la piscine en mai, les conclusions du préavis sont modifiées. La Commission vous propose l'amendement suivant :

Seuls les coûts des travaux de modification de l'installation de stérilisation et de réfection de la pataugeoire, se montant à FR. 103'000.-, pour l'ensemble des travaux, sont portés à l'approbation du Conseil.

Rapport COFIN

En annexe

Vœux

La Commission rappelle le vœu de voir le 3^{ème} pan du préavis étudié plus en détail et qu'un nouveau préavis soit déposé très prochainement pour garantir sa réalisation selon le délai initialement prévu.

Elle rappelle par ailleurs à la CoGest 2015 la question de sécurité au travail évoquée par la CoGest 2013 et espère que ce rapport sera évalué à la lumière des éléments mentionnés ci-dessus.

Conclusion

L'entretien d'une piscine est constant et le souci majeur de nos autorités est de pouvoir offrir des installations de qualité aux usagers et au personnel.

D'autre part, la Commission salue le souhait de la Municipalité de présenter un dossier avec des coûts globaux. Malheureusement, dans le cas présent, les contraintes temporelles ne permettent pas d'adhérer aux bonnes intentions municipales.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 8/15 (modifié) relatif aux travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation et rénovation de la pataugeoire,
- oui l'amendement précité,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation et la rénovation de la pataugeoire ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches à cet effet ;
3. accorde un crédit de CHF 103'000.- TTC pour la réalisation de ce projet ;
4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011 ;
5. autorise la Municipalité à renoncer à amortir cet investissement par un prélèvement aux fonds de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02 du bilan.

Au nom de la commission, le rapporteur

Marcel Schwab

Aubonne, le 19 janvier 2016